

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 750 °F (399, 400 °C), 800 °F (427 °C)

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 12/22/2015

LA-CO Industries, Inc.

Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Thermomelt® HEAT-STIK Marker 750 °F (399, 400 °C), 800 °F (427 °C)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Indicateur de température

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Acute Tox. 4 (Oral) H302
Resp. Sens. 1 H334
Skin Sens. 1 H317
Muta. 2 H341
Carc. 1A H350
Repr. 1B H360
STOT RE 2 H373
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350 - Peut provoquer le cancer
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS-US) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P260 - Ne pas respirer les poussières
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 750 °F (399, 400 °C), 800 °F (427 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection
P284 - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau de l'eau
P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)
P330 - Rincer la bouche
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P391 - Recueillir le produit répandu
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS-US
cobalt sulphate	(n° CAS) 10124-43-3	38.74 – 39.18 : 750 °F 40.52 – 40.97 : 800 °F	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Carc. 1B, H350 Repr. 1B, H360 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
nickel sulphate	(n° CAS) 7786-81-4	< 0.35 : 750 °F < 0.45 : 800 °F	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Carc. 1A, H350 Repr. 1B, H360 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Peut provoquer le cancer. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer le cancer par inhalation.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 750 °F (399, 400 °C), 800 °F (427 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.
Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide.
Procédés de nettoyage : Réduire à un minimum la production de poussières.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8: équipement de protection individuelle. Section 7: la manipulation.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.
Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 750 °F (399, 400 °C), 800 °F (427 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indicateur de température.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 750 °F (399, 400 °C), 800 °F (427 °C)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
cobalt sulphate (10124-43-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	0.02 mg/m³ Cobalt and inorganic compounds, as Co
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Notations A3, BEI. MW Varies.
OSHA	Non applicable	
nickel sulphate (7786-81-4)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Utilisez des gants en caoutchouc.
Protection oculaire	: Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables.
Protection de la peau et du corps	: vêtements de protection à manches longues.
Protection des voies respiratoires	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez respirateur purificateur d'air équipé de cartouches de filtrage particulaire. NIOSH. Respirateur agréé.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: Variable.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 750 °F (399, 400 °C), 800 °F (427 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 750 °F (399, 400 °C), 800 °F (427 °C)	
ATE CLP (voie orale)	1843.192 mg/kg de poids corporel
cobalt sulphate (10124-43-3)	
DL50 orale rat	768 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	768.000 mg/kg de poids corporel
nickel sulphate (7786-81-4)	
DL50 orale rat	361.9 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	2.48 mg/l/4h
ATE CLP (voie orale)	361.900 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	2.480 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	2.480 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

cobalt sulphate (10124-43-3)	
National Toxicology Program (NTP) Status	3 - Reasonably anticipated to be Human Carcinogen
nickel sulphate (7786-81-4)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	11 mg/kg de poids corporel
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	11 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer le cancer par inhalation.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion.

Voies d'exposition probables : Inhalation; Contact avec la peau et les yeux

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 750 °F (399, 400 °C), 800 °F (427 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

cobalt sulphate (10124-43-3)

LOEC (chronique) 1.61 mg/l 23% survival

NOEC (chronique) 0.81 mg/l 28 days

nickel sulphate (7786-81-4)

CL50 poisson 1 15.3 mg/l 96 h, no mortality observed

CE50 Daphnie 1 > 200 µg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 750 °F (399, 400 °C), 800 °F (427 °C)

Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

cobalt sulphate (10124-43-3)

Potentiel de bioaccumulation Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Description document de transport : UN3077 Environmentally hazardous substances, solid, n.o.s. (cobalt sulphate), 9, III

N° ONU (DOT) : UN3077

Désignation officielle de transport (DOT) : Environmentally hazardous substances, solid, n.o.s. (cobalt sulphate)

Department of Transportation (DOT) des classes de danger : 9 - Classe 9 (Matières dangereuses diverses)

Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui



ADR

Description document de transport : UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (cobalt sulphate), 9, III, (E)

Désignation officielle de transport (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (cobalt sulphate)

Groupe d'emballage (ADR) : III

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 9

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui



Thermomelt® HEAT-STIK Marker 750 °F (399, 400 °C), 800 °F (427 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Transport maritime

N° ONU (IMDG) : UN 3077
Nom d'expédition (IMDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(cobalt sulphate)
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui



Transport aérien

N° ONU (IATA) : UN 3077
Désignation officielle de transport (IATA) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(cobalt sulphate)
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9
Groupe d'emballage (IATA) : III
Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui



RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

cobalt sulphate (10124-43-3)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

nickel sulphate (7786-81-4)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Cobalt(II) sulphate (10124-43-3)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

nickel sulphate (7786-81-4)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

Réglementations UE

Cobalt(II) sulphate (10124-43-3)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

nickel sulphate (7786-81-4)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 750 °F (399, 400 °C), 800 °F (427 °C)

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES)

15.3. Les réglementations américaines

nickel sulphate (7786-81-4)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals

U.S. - Pennsylvania - List of Hazardous Substances

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 750 °F (399, 400 °C), 800 °F (427 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

RUBRIQUE 16: Autres informations

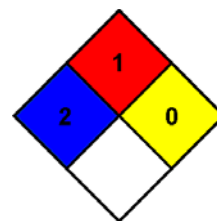
- Sources des données : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).
European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.
Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.
OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.
TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.
- Abréviations et acronymes : ATE: Acute Toxicity Estimate. CAS (Chemical Abstracts Service) number.
CLP: Classification, Labelling, Packaging.
EC50: Environmental Concentration associated with a response by 50% of the test population.
GHS: Globally Harmonized System (of Classification and Labeling of Chemicals).
LD50: Lethal Dose for 50% of the test population.
OSHA: Occupational Safety & Health Administration.
PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic.
TWA: Time Weight Average.
TSCA: Toxic Substances Control Act.

Autres informations : Aucun(e).

Danger pour la santé NFPA : 2 - L'exposition intense ou continue peut provoquer une invalidité temporaire ou des blessures résiduelles éventuelles sauf intervention médicale rapide.

Danger d'incendie NFPA : 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.

Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit